



Fiche n°8

Charte d'incitation et de non sanction pour toute déclaration d'un évènement indésirable

La sécurité de nos activités doit être notre préoccupation première et permanente.

Le développement d'un établissement qui inspire confiance à ses patients, se fonde sur l'expérience tirée, jour après jour, des évènements indésirables, pouvant affecter la sécurité.

Une des priorités est d'améliorer la visibilité sur les évènements indésirables, afin d'apporter les mesures correctives lorsqu'elles s'avèrent nécessaires.

Il est de la responsabilité de chacun, de déclarer spontanément et sans délai, toute information sur des évènements de cette nature. Un manquement à cette règle peut compromettre l'ensemble de la démarche de prévention.

Dans ce cadre, des réunions d'analyse multidisciplinaire d'évènements indésirables sont mis en œuvre pour analyser les évènements au plus près du terrain. Cette démarche s'inscrit dans la démarche qualité et gestion des risques conduite par l'établissement.

Pour favoriser ce retour d'expérience, je m'engage à ce que l'établissement..... n'entame pas de procédure disciplinaire à l'encontre d'une personne qui aura spontanément et sans délai, révélé un dysfonctionnement dans lequel il est impliqué, et dont l'établissement n'aurait pas eu connaissance autrement.

Toutefois, ce principe ne peut s'appliquer en cas de manquement délibéré ou répété aux règles de sécurité.

J'insiste pour que chacun, quelque que soit sa fonction dans l'établissement, s'implique dans cette logique qui contribue à notre recherche permanente du plus haut niveau de sécurité de notre activité

Date

Le directeur

Président de CME ou Médecin Responsable